

# COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

## Membres présents :

ALES Mallory – AUDOUARD Andrée – BORNUAT Pierre – BOUYSSY Claudette – CARMIGNANI Mathieu – CHASSON Gérard – COTTA Robert – D'ALOIA Christine – FELIX Valérie – FERNANDEZ Salvador – FERROUSSIÉ Franck – HAOND Claudette – MORELLI Pierre – PECHOUX Jean-Marie – PLANCHON Joëlle – SALINGUE Chantal – TOUATI Philippe

## Procurations de :

- BERTONNET Odile à ALES Mallory
- COLOMB Dominique à PECHOUX Jean-Marie
- MAFFRE Grégory à HAOND Claudette
- MESCLON Paul à PLANCHON Joëlle
- PAPINI Philippe à BOUYSSY Claudette
- PILLOT Lydie à AUDOUARD Andrée

Nombre de membres présents au cours de la séance : 17 – Nombre de votants : 23

Mme ALES Mallory a été désignée secrétaire de séance.

## - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par M. le Trésorier, pour les budgets Commune, Assainissement, Port de Plaisance et Lotissement.

## **VOTE :**

*Pour : 20 – Contre : 3 (M. FERROUSSIÉ – M. MESCLON – Mme PLANCHON)*

## - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – AFFECTATION RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2017 pour les budgets Commune, Assainissement, Port de Plaisance et Lotissement aux chiffres suivants :

### ❖ BUDGET COMMUNE

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

#### - En section FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 5 827 459,67 €

Les recettes s'élèvent à 8 025 005,86 € (excédent exercice antérieur compris)

Soit un excédent de 2 197 546,19 €

- En section INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 5 928 604,19 € (report exercice antérieur compris)

Les recettes s'élèvent à 4 983 041,06 €

Soit un déficit de 945 563,13 €

Les restes à réaliser de 2017 s'élevant à la somme de 734 122,00 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est donc de 1 679 685,13 €.

L'affectation des résultats 2017 s'établit ainsi :

- affectation en investissement (1068) : 1 679 685,13 €

- report en fonctionnement (R002) : 517 861,06 €

**VOTE :**

***Pour : 19 – Contre : 3 (M. FERROUSSIER – M. MESCLON – Mme PLANCHON)***

**❖ BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

- En section EXPLOITATION :

Les dépenses s'élèvent à 194 357,17 €

Les recettes s'élèvent à 226 823,11 €

Soit un solde créditeur de 32 465,94 €

- En section INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 83 658,02 €

Les recettes s'élèvent à 640 968,33 €

Soit un solde créditeur de 557 310,31 €

Affectation des résultats 2017 :

- Report en fonctionnement (002) : 32 465,94 €

Report résultat d'investissement : 557 310,31 €

**VOTE :**

***Pour : 19 – Abstentions : 3 (M. FERROUSSIER – M. MESCLON – Mme PLANCHON)***

## ❖ BUDGET PORT DE PLAISANCE

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

- En section FONCTIONNEMENT :  
Les dépenses s'élèvent à 34 168,69 €  
Les recettes s'élèvent à 82 461,35 €

Soit un excédent de 48 292,66 €

- En section INVESTISSEMENT :  
Les dépenses s'élèvent à 3 070,74 €  
Les recettes s'élèvent à 22 236,31 €

Soit un excédent d'investissement de 19 165,57 €

Affectation des résultats 2017 :

- Report en fonctionnement (002) : 48 292,66 €

Report résultat d'investissement : 19 165,57 €

*Vote :*

*Pour : 22*

## ❖ BUDGET LOTISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

- En section FONCTIONNEMENT  
Les dépenses s'élèvent à 46 606,98 €  
Les recettes s'élèvent à 292 421,91 €

Soit un excédent de 245 814,93 €

*VOTE :*

*Pour : 22*

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 aux chiffres suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

#### Section Fonctionnement

- Recettes : 8 457 861,06 €
- Dépenses : 8 457 861,06 € dont 2 347 361,06 € de prélèvement pour dépenses d'investissement

#### Section Investissement

- Recettes : 5 416 399,13 € dont 2 347 361,06 € de prélèvement sur recettes de fonctionnement
- Dépenses : 5 416 399,13 €

Le vote de ce budget intègre l'attribution des subventions suivantes :

- Subvention budget CCAS : 30 050,00 €
- Subvention budget annexe assainissement : 61 550,00 €
- Subvention budget annexe port de plaisance : 100 000,00 €
- Subvention OGEC –organisme de gestion de l'école catholique- : 50 513,25 €

**VOTE :**

**Pour : 20 – Contre : 3 (M. FERROUSSIER – M. MESCLON – Mme PLANCHON)**

### **BUDGETS ANNEXES**

#### • BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

##### Section Fonctionnement

- Recettes : 233 639,21 €
- Dépenses : 233 639,21 €

##### Section Investissement

- Recettes : 687 149,52 €
- Dépenses : 687 149,52 €

**VOTE : à l'unanimité**

#### • BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

##### Section Fonctionnement

- Recettes : 205 063,40 €
- Dépenses : 205 063,40 €

### Section Investissement

- Recettes : 30 631,83 €
- Dépenses : 30 631,83 €

*VOTE : à l'unanimité*

### - CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée que les opérations d'aménagement de lotissement sont à présent achevés, et qu'il convient de procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement »,
- Autorise le transfert de l'actif et du passif, l'intégration de toutes les écritures de ce budget annexe au Budget Principal.

*VOTE : à l'unanimité*

### - VOTE TAUX TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des taxes locales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 0,016 %
- Foncier bâti : 11,83 %
- Foncier non bâti : 0,134 %

*VOTE :*

*Pour : 20 – Contre : 3 (M. FERROUSSIER – M. MESCLON – Mme PLANCHON)*

### - ACQUISITION FONCIERE –Exercice droit de préemption-

Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à un local situé dans l'immeuble Clémenceau –lot n° 100-, le droit de préemption de la commune a été exercé pour l'acquisition de ce bien dans le cadre du projet urbain –développement commerces au cœur du village- ; et ce, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le prix de cession de ce bien est de 60 000 €.

Le Conseil Municipal donne mandat au maire pour accomplir les formalités liées à cette acquisition, et signer l'acte de cession.

***VOTE : à l'unanimité***